

*La **Société civile des auteurs multimedia** rassemble réalisateurs, auteurs d'entretiens et de commentaires, écrivains, traducteurs, journalistes, vidéastes, photographes et dessinateurs. Ces créateurs font la richesse documentaire de la radiophonie, de l'audiovisuel et des nouveaux médias. La Scam les représente auprès du législateur, des producteurs et des diffuseurs. Elle discute, collecte et répartit leurs droits patrimoniaux, affirme leur droit moral et négocie leurs intérêts futurs. La Scam est au 5, avenue Vélasquez. F-75008 Paris. Téléphone **01 56 69 58 58** Fax 01 56 69 58 59 www.scam.fr

Scam*

Brouillon d'un rêve d'IMAGES

Bourses d'aide à la photographie et au dessin de création

Objet >

La Scam encourage des projets de photographies et/ou de dessins de création d'auteurs, membres ou non de la Scam. Ces aides, d'un maximum de 6.000 €, sont attribuées aux auteurs, pour leur permettre d'approfondir et de mener à bien un projet de thème libre conçu pour des supports, tant traditionnels que récents.

Conditions de participation >

Candidature (présentation libre) : un **document unique** en langue française de **10 pages** maximum, au **format A4**, transmis **en PDF**, dont les coordonnées complètes en page de couverture, une note d'intention adressée aux auteurs du jury, un synopsis détaillé, un résumé en 5 lignes, l'insert d'un travail préalable de photographies extraites d'ouvrages, d'expositions ou de publications, en résonance avec le projet en devenir, le lien vers des éléments visuels (en ligne uniquement, visibilité permanente) dans l'éventualité d'une animation d'images, les autorisations si nécessaire, un curriculum vitae par auteur.

Deux rapporteurs, issus de la commission des images fixes, effectuent une présélection de projets qu'ils proposent au regard d'un jury souverain, composé d'auteurs représentatifs.

Calendrier >

La candidature doit être adressée, **au plus tard le 15 mars minuit** de chaque année, sous forme d'un courriel accompagné de ce document PDF, à caroline.chatriot@scam.fr

Exploitation de l'œuvre >

Les lauréats de l'œuvre terminée s'engagent à faire figurer aux génériques des versions définitives la mention du soutien de la Scam, à faire participer la Scam dans la mesure du possible à la négociation du contrat de production, bénéficiant gratuitement des conseils juridiques de la Scam, à déclarer l'œuvre au répertoire de la Scam et à remettre trois exemplaires de l'œuvre aidée pour conservation.

Acceptation du règlement >

Chaque candidat est réputé avoir pris connaissance des termes du présent règlement et en avoir accepté toutes les clauses. Les lauréats sont appelés à transmettre à la Scam, dans l'année qui suit, l'état d'avancement de leur projet. Ils ne seront admis à concourir à nouveau qu'après avoir achevé le projet encouragé. Le palmarès est publié sur www.scam.fr

Responsable de l'aide à la création Jean-Pierre Mast 01 56 69 58 40 jean-pierre.mast@scam.fr
Assistante Caroline Chatriot 01 56 69 58 44 caroline.chatriot@scam.fr